



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**20 OCTOBRE  
2016**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le jeudi 20 octobre 2016, à 7h45 à l'Hôtel de Ville de Sainte-Barbe.

La présente séance est présidée par la mairesse, Madame Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Patrice Bougie  
Mme Louise Boutin  
M. Denis Poitras

Mme Chantal Girouard, directrice générale/secrétaire-trésorière est également présente.

Les conseillers Daniel Maheu, Roland Czech et Nicole Poirier sont absents.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2016-10-032**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par Louise Boutin  
Appuyé par Denis Poitras  
Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**2016-10-033**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Patrice Bougie  
Appuyé par Louise Boutin  
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.



---

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE  
Jeudi 20 octobre 2016 À L'HÔTEL DE VILLE À 7h45**

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ®.
2. Acceptation de l'ordre du jour ®.
3. Avis de motion



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

4. Projet de règlement d'urbanisme ®
5. Résolution de la date de consultation ®
6. Levée de la séance.

**2016-10-034**

**AVIS DE MOTION**

**PROJET DE RÈGLEMENT 2003-04-06 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 2003-04**

Le conseiller Monsieur Denis Poitras donne avis qu'il sera présenté, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, du règlement modifiant le plan d'urbanisme 2003-04 afin de modifier diverses dispositions réglementaires.

**2016-10-035**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**PROJET DE RÈGLEMENT 2003-04-06 MODIFIANT LE  
PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2003-04  
AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS  
RÉGLEMENTAIRES**

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Barbe a planifié des rues projetées dans un secteur du périmètre urbain en 2013 ;

ATTENDU qu'un promoteur immobilier désire maintenant développer ce secteur et qu'il a déposé un plan différent de ce qui avait été planifié ;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la communauté de modifier le tracé des rues projetées ;

En conséquence, il est proposé par Louise Boutin  
Appuyé par Patrice Bougie  
Et unanimement résolu

Qu'un projet de règlement portant le numéro 2003-04-06 soit et est adopté et qu'il soit décrété et statué par ce règlement ce qui suit :

**Article 1**

Le présent règlement vise à modifier le règlement de plan d'urbanisme 2003-04 afin de modifier le tracé des rues projetées dans le périmètre d'urbanisation.

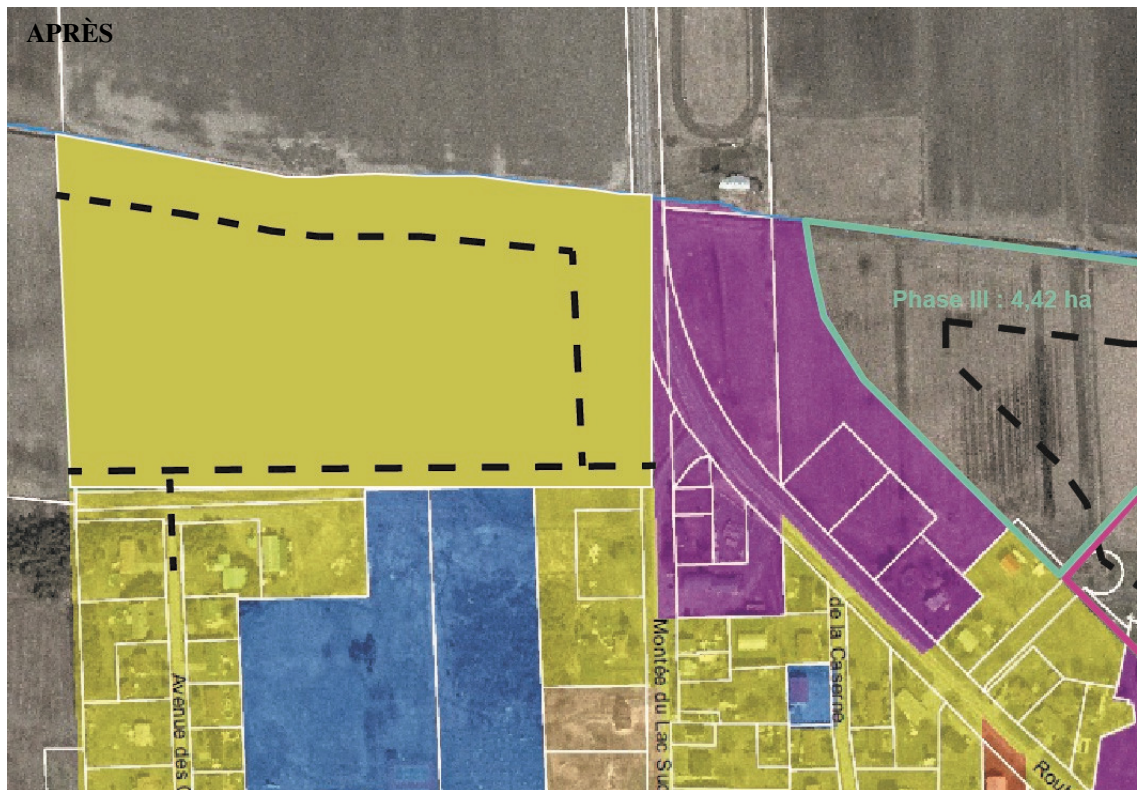
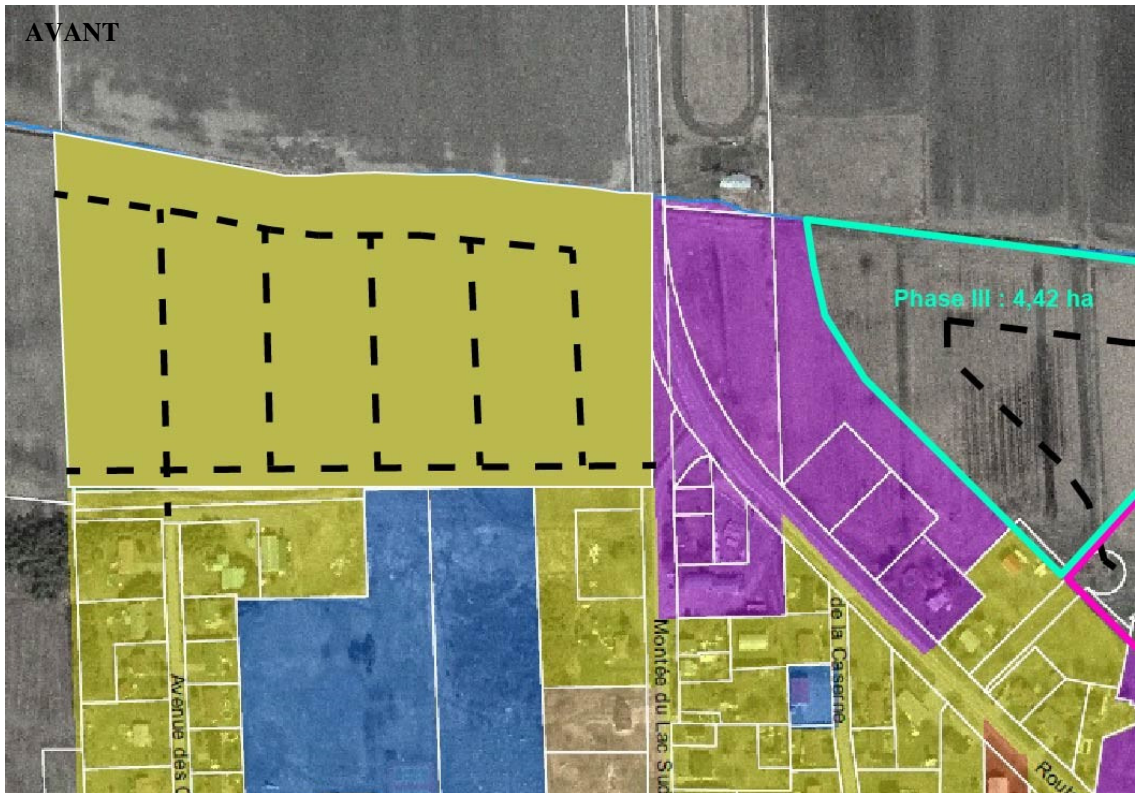


Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe

No de résolution  
ou annotation

**Article 2**

Le plan d'urbanisme 2003-04 est modifié à la carte 5 de 5 par la modification du tracé des rues projetées, représenté par des lignes pointillées noires. Ces modifications sont montrées aux schémas suivants :





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe

**Article 3**

Le plan d'urbanisme 2003-04 est modifié à l'article 2.3, par l'ajout de l'alinéa suivant :

« Les rues projetées sont indiqués de façon approximative. Toutefois, l'orientation générale et l'objectif des projets routiers devront être respectés lors d'un projet de lotissement. »

**Article 4**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

\_\_\_\_\_  
Louise Lebrun,  
maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Girouard  
D.g./secrétaire-trésorière

Avis de motion : 20 octobre 2016  
Adoption du projet de règlement : 20 octobre 2016  
Assemblée publique de consultation : 7 novembre 2016, 19h  
Adoption du règlement : 7 novembre 2016, 19h30  
Certificat de conformité de la MRC :  
Entrée en vigueur :

**2016-10-036**

**CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2003-04-05**

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Patrice Bougie

QUE conformément à la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), les projets de règlement suivants sont soumis à la population pour consultation :

- PROJET DE RÈGLEMENT 2003-04-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 2003-04**

QU'Un avis public sera publié au moins 7 jours avant la consultation publique.

QU'Une assemblée publique de consultation aura lieu **le lundi 7 NOVEMBRE 2016 à 19h00** à l'Hôtel de ville au 470, Chemin de l'Église à Sainte-Barbe. L'objet de cette assemblée est de présenter les projets de règlement mentionnés en rubrique. Au cours de cette assemblée publique, le conseil expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QUE le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de ville, au 470, Chemin de l'Église à Sainte-Barbe, durant les heures d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2016-10-037**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Denis Poitras

Appuyé par Louise Boutin

Que l'ordre du jour étant épuisé, que la séance soit levée à 7h55.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

\_\_\_\_\_  
Louise Lebrun,  
mairesse

\_\_\_\_\_  
Chantal Girouard